

# **PROCES VERBAL DE LA REUNION** **du CONSEIL MUNICIPAL du 25 février 2017**

*Convocation du 21/02/2017*

**Présents :** Marie-Thérèse TULOUP, Marie-Thérèse COULON, Annick COUSOT, Thierry TROUILLET, Daniel DUVERGER, Thierry IWANOW, Pascal BAUDELOT

**Excusés :** Roger BOIVIN, Jean-Noël LUSTIERE, Yvonne LAMMERS (pouvoir à Pascal BAUDELOT)

**Secrétaire :** Pascal BAUDELOT

Madame le Maire demande au conseil municipal d'approuver le compte-rendu de la séance du 20 janvier 2017 : **le compte rendu est adopté à l'unanimité.**

## **DELIBERATION POUR LE PLUi SOUMIS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTR'ALLIER BESBRE ET LOIRE :**

Madame le Maire soumet au conseil municipal le modèle de délibération proposé par la communauté de communes, demandant aux élus de se prononcer sur la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunautaire. L'exemple de délibération est lu devant l'assemblée.

**Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, S'OPPOSE à la mise en place d'un PLUi afin de conserver à la commune, le choix de ses décisions concernant l'urbanisme local.**

## **ETUDE DES DEVIS ROUTES ET CHEMINS :**

Thierry IWANOW demande pourquoi les devis ne sont pas transmis avec la convocation afin de pouvoir les étudier au préalable. Madame le Maire précise que les devis ne sont arrivés qu'hier en Mairie.

Concernant les routes, seule la COLAS a répondu, LTA n'ayant pas donné suite aux diverses sollicitations. Le devis COLAS est d'un montant total de 39.984€ TTC détaillé comme suit :

- Chemin de la Matonne : 6.483€ HT
- Chemin des Chapelles : 18.437€ HT
- Chemin des Vernes : 8.400€ HT.

Thierry IWANOW demande le montant des subventions possibles pour ces travaux et s'il ne fallait pas déposer les demandes de subventions avant le 15 février, comme demandé lors du conseil municipal du 20 janvier 2017. Madame le Maire précise que les demandes peuvent être déposées après la date limite. Pascal BAUDELOT souligne qu'il n'est plus possible désormais de déposer les demandes et préfère reporter ces travaux en 2018 puisque nous pouvons obtenir 30.000€ de subventions maximum cette année. Il propose également que le conseil arrête dès septembre les travaux à réaliser l'année suivante afin d'avoir le temps utile pour obtenir les devis et déposer les dossiers de subventions dans le temps réglementaire. Les élus acceptent ces propositions.

Madame le Maire propose les devis pour le local de l'agent communal qui n'est pas aux normes et qui est imposé depuis le dernier contrôle de sécurité. Pascal BAUDELOT précise que les devis se situent entre 79.000€ et 250.000€. Il a proposé lors de la dernière réunion des adjoints d'utiliser le local du stade qui dispose déjà d'une douche, d'un WC à proximité et qu'il conviendrait juste de changer la porte d'entrée et d'installer une fenêtre. Thierry TROUILLET et Marie-Thérèse COULON s'interrogent sur l'opportunité d'installer ce local au stade et précisent qu'il serait plus judicieux que celui-ci se situe à proximité de la Mairie. Annick COUSOT propose un aménagement plutôt qu'une construction nouvelle.

**Le conseil, à l'unanimité PROPOSE de se retrouver samedi 4 mars à 14 heures afin de déterminer précisément l'étendue des travaux à réaliser près de la Mairie.** Ainsi, après modification des devis, le conseil envisagera de réaliser ce local en 2018, laissant le temps pour les demandes de subventions. Par ailleurs, les élus souhaitent demander un devis à Jean-Yves VERNISSE pour la démolition de l'actuel local qui présente un « énorme » risque pour la sécurité.

## **DEVIS LOCATION D'UN VEHICULE COMMUNAL :**

Madame le Maire présente la synthèse des divers devis Renault, Citroën, Peugeot concernant la location d'un véhicule communal, comme voté lors du dernier conseil municipal.

Daniel DUVERGER apporte les précisions suivantes : l'acquisition d'un véhicule diesel, avec 4 portes (dont une latérale) s'avèrerait plus pratique. Le loyer mensuel HT est de 174,99€ auquel il conviendra d'ajouter les frais de mise à la route (à négocier par ses soins) pour une location de 48 mois, 40.000 kms.

Françoise a reçu la proposition d'assurance de GROUPAMA pour un montant de 36,19€ mensuel (434€ par an).

**Après débat, le conseil, à l'unanimité ACCEPTE le devis partner diesel, 5 cv, kit bois, 4 portes pour un montant mensuel de 174.99€ HT et CHARGE Madame le Maire de signer tout document utile à la réalisation de cette location et d'INSCRIRE au budget les dépenses afférentes à la location ainsi qu'à l'assurance dudit véhicule.**

## **DEMANDES DE SUBVENTIONS :**

Madame le Maire présente une demande de la MFR de Saligny pour subventionner un voyage scolaire. Après débat, les élus rappellent qu'une subvention a déjà été accordée pour un montant de 200€ (100€ par enfant de la commune fréquentant la MFR). Par conséquent, une nouvelle subvention ne s'avère pas nécessaire.

L'association Culture et Patrimoine demande également une subvention de 250€ par commune. Les élus proposent que cette association sollicite l'ancienne communauté de communes qui, à priori, ne finance pas du tout cette association.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

Marie-Thérèse COULON rappelle aux élus que le repas des CATM se tiendra le 11 mars avec une réunion à 9h, un rassemblement au monument aux morts à 11 heures, suivi d'un vin d'honneur servi à la colonie et offert par la municipalité. Le repas (25€ et ouvert à tous) sera servi à la salle polyvalente.

Daniel DUVERGER souligne que le ménage n'est pas réalisé correctement à la salle polyvalente comme il l'a constaté, la veille, lors de l'assemblée générale du comité des fêtes. D'autres élus ont également constaté que les sols et les tables n'étaient pas très propres. Madame le Maire l'a aussi constaté et va faire un rappel à l'agent et demander que le balayage extérieur soit également effectué.

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'association départementale des diabétiques sollicite une autorisation afin qu'une information soit diffusée dans la commune sans date précise. Le conseil municipal autorise la venue de cette association dans la commune.

Madame le Maire demande si l'un des ordinateurs disponibles (sur les 10 offerts par le conseil départemental) parmi les 4 restants à la Mairie puisse être donné à Marie-Thérèse COULON qui souhaiterait en bénéficier. Pascal BAUDELOT va demander au conseil départemental si cette proposition peut être acceptée ou non.

***Les élus conviennent que la prochaine réunion du conseil municipal, consacrée au budget, se tiendra le 31 mars 2017 à 20h, précédée par la réunion des adjoints le 23 mars 2017 à 19heures.***

*Séance levée à 10h30*